

VALLIANCE INVESTISSEMENT AUDIT

Société par actions simplifiée
au capital de 1 920,00 euros

Siège social : 3-5 Avenue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY

900 952 540 RCS LA ROCHELLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT DU 2 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 février,
Au siège social,

Monsieur Franck HUYGHE, demeurant 4 Impasse du Margat, 17000 LA ROCHELLE

agissant en qualité de Président de la société VALLIANCE INVESTISSEMENT AUDIT sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital décidée par les associés le 5 janvier 2026.

Le Président rappelle que :

- aux termes des décisions unanimes du 5 janvier 2026, la collectivité des associés a décidé une réduction du capital social d'un montant de 240 euros pour le ramener de 1 920 euros à 1 680 euros par voie de rachat de 240 actions de 1 euro chacune, au prix unitaire d'environ 1 339,01 euros ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHELLE le 12 janvier 2026 ;

- à la date du 2 février 2026, soit à l'expiration du délai de 20 jours fixé à l'article R. 225-205 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

En conséquence des décisions des associés ci-dessus visées ainsi que des constatations qui viennent d'être faites, le Président constate que le capital de la Société se trouve réduit à la somme de 1 680 euros et que la modification des statuts décidée est devenue définitive.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Monsieur Franck HUYGHE
Président

Signé par Franck Huyghe
Le 2 févr. 2026

doc_ix9
tx_J4gz7rVVZYad